



RECTORAT

Sâaba, le 23 août 2023

**Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
 2^e tour
 (préinscriptions payées entre le 30 juillet et le 20 août 2023)**

Établissement/filière sollicité (e) : **Institut Supérieur des Métiers du Tertiaire (ISMT)**

Date limite de confirmation par le paiement : mercredi 6 septembre 2023

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du second tour d'examen des candidatures, les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à l'ISMT au titre de l'année 2023-2024 :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
FINANCE, COMPTABILITÉ ET AUDIT (FCA)			
1	CONGO Abdoul Mâdjid	M	Burkinabè
2	DABONE Grace Noélie	F	Burkinabè
3	DAYAMBA Samiratou	F	Burkinabè
4	Kabore Kiswindsida Adeline Élodie	F	Burkinabè
5	KANAZOE Abdoul Kader	M	Burkinabè
6	KOUYIFOGUIBOU Kopiho Assita Firdaws	F	Burkinabè
7	MAMBONE Alimatou	F	Burkinabè
8	Nikiema Oussen	M	Burkinabè
9	OUEDRAOGO Achraf Fadel	M	Burkinabè
10	ROUAMBA Wend Pouré Norah Gaëlle	F	Burkinabè
11	SEOGO Alice	F	Burkinabè
12	SOBGO Sakinatou	F	Burkinabè
13	SODRE WILLIAMS	M	Burkinabè
14	TOU Igpoua Dorcas Océane	F	Burkinabè
15	Waongo Ives Maxime	M	Burkinabè
GESTION COMMERCIALE ET MARKETING (GCM)			
1	Compaoré Nabonswendé Olive	F	Burkinabè
2	Kafando Madina Rose Mélanie	F	Burkinabè

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
3	KOROGO Kady	F	Burkinabè
4	Kpassoux Ida	F	Burkinabè
5	OUEDRAOGO Hachi	F	Burkinabè
6	RAMDE Wendlamita Noelle Elsie	F	Burkinabè
7	Sanou Andy Charles Sourou	M	Burkinabè
8	ZEMANE Téewendé Mireille	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à vingt-trois (23) noms.

Les candidats ont jusqu'au mercredi 6 septembre 2023 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 FCFA pour les nationaux;
- 315 000 FCFA pour les non nationaux.

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le mercredi 6 septembre 2023 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national